



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Débat d'Orientation Budgétaire du vendredi 10 MARS 2023

Article L. 121-17 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie (Ordonnance n°2021-1310 et décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements - applicable à compter du 1er juillet 2022).

N° d'ordre	Référence et objet de la délibération	Décision
1	Délib. n° 7/2023 - Débat d'orientation budgétaire et approbation du rapport d'orientation budgétaire de la commune de Boulouparis pour l'exercice 2023	Approuvée

Affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune (www.boulouparis.nc)